

*Jeudi 11 avril.*

« A 1 heure conférence du Ministre d'Etat avec le Prince. Présentation d'un nouveau projet de note à adresser aux cinq puissances pour demander l'examen de la question luxembourgeoise de la neutralisation du Grand-Duché. Le Prince a élaboré un projet de lettre à adresser à l'Empereur, et concernant le même objet.

*Vendredi 12 avril.*

« Séance chez le Roi à 1 heure, à laquelle assistent le Prince Henri et le Ministre d'Etat. Le Roi n'approuve ni le nouveau projet de note qui lui a été soumis par le Ministre d'Etat, ni le projet de lettre à adresser à l'Empereur des Français et élaboré par le Prince. Le Roi estime que toute démarche paraît intempestive, les Grandes Puissances étant saisies de l'affaire du Luxembourg.

« Séance chez le Roi à 4 heures. Visite à MM. Baudin, Perponcher et de Zuylen.

*Samedi 13 avril.*

« Départ.

*Vendredi 26 avril 1867.*

« Hier vendredi immédiatement après notre arrivée à la Haye, M. le Ministre d'Etat s'est rendu chez le Prince. Son Altesse Royale a exposé à M. le Ministre d'Etat que des nouvelles de la Cour de Saxe-Weimar, récemment arrivées à la Haye, présentaient la situation comme extrêmement grave et la guerre comme imminente, que ces nouvelles faisaient supposer que la Prusse désirerait vivement que le gouvernement grand-ducal prît l'initiative d'une proposition qui pût servir de base à des négociations ultérieures entre elle et la France et lui permettre de terminer l'affaire par les voies amicales. Le Prince a ensuite présenté à M. le Ministre d'Etat un projet de note rédigé par Lui et portant en marge l'approbation du Roi. Ce projet est presque identique à celui qui a été soumis à l'approbation du Roi par Son Altesse Royale dans une séance du 11 ou du 12 avril courant, projet qui a été combattu par le comte de Zuylen et qui en définitive a été rejeté par Sa Majesté. Il demande, sans en fixer les conditions, la neutralisation du Grand-Duché et la révision des traités de 1839 par les cinq grandes puissances. M. le Ministre d'Etat a présenté des objections à l'encontre de ce projet, tant quant à la forme que quant au fond, et a refusé de le signer, en déclarant au Prince qu'il ne pourrait en aucun cas s'éloigner des vues exprimées par le Conseil du Gouvernement dans sa délibération du 25 de ce mois et dans le projet de note qui en est la suite, sans en avoir référé au préalable au dit Conseil et obtenu l'assentiment de ce collège. Le Prince nous a ensuite fait mander chez Lui, M. d'OLMART et moi, il a répété son